

Mis en ligne le  
st-maurice de beynost

- 6 SEP. 2023

Folio N°:



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2023-111

**Objet : fermeture temporaire  
De circulation rue Jean Tissot**

**Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4;

**VU** les dispositions du Code Pénal notamment son article R610-5 ;

**VU** les dispositions du Code de la Route notamment ses articles R411-1, R411-25 ;

**Considérant** que pour le bon déroulement de la manifestation du forum des associations, il faille réglementer temporairement la circulation et le stationnement rue Jean TISSOT ;

### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits le samedi 9 septembre 2023 de 8h00 à 14h00, rue Jean TISSOT.

**Article 2 :** Les membres des associations dûment identifiés, pourront circuler de 08 h00 à 09h00 rue Jean Tissot afin de rejoindre leur emplacement.

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place par les services communaux.

**Article 4 :** Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Folio N° :

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mr le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Mr le chef de service de la police municipale ;
- Services de secours ;
- Secrétariat de Monsieur le Maire.

*Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le vendredi 11 août 2023.*

Pour le maire empêché,  
Le premier adjoint,

Claude CHARTON,